

**CONSEIL SCIENTIFIQUE DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES
22 septembre 2017 – Montels**

Compte-rendu synthétique

Etaient présents :

Julien AIT EL MEKKI, Anne CALVET, Matthieu CRUEGE, Nicolas DE MUNNIK, Bernard DEFAUT, Claude DUBOIS, Olivier GUILLAUME, Christian JUBERTHIE, Gérard LARGIER, Jean MAURETTE, Emmanuel MENONI, Jean-Paul METAILIE, Aurélien RIBES, Julien VIAUD

Etaient excusés ou absents :

Laurence BARTHE, Robert BÉGOUEN, Florence GUILLOT, Sergi RIBA, Stéphane CAPRICE, Alain CHATELET, Jean CLOTTE, Gilles CORRIOL, Marc DECONCHAT, Francis DURANTON, Corinne EYCHENNE, Catherine JACQUART-MAISSANT, Gilles POTTIER, Philippe SAHUC, Jean-Pierre SARTHOU, Thierry SARDIN.

Ordre du jour prévisionnel de la réunion du Conseil scientifique

- Succession d'Alain Mangin à la Présidence du Conseil scientifique ;
- Approbation des comptes-rendus des deux dernières réunions ;
- Point sur les Rencontres scientifiques et organisation de l'hommage à Alain Mangin ;
- Compte-rendu des réunions du groupe de travail sur le projet de réserve souterraine et échanges sur la note aux élus du Bureau ;
- Présentation de l'état des connaissances scientifiques sur les feux pastoraux par Jean-Paul Métaillé ;
- Présentation et discussions sur un appel à proposition de recherches sur l'impact économique de la Marque Valeurs Parc.
- Points divers éventuels

Secrétaire de séance : Aurélien Ribes

Introduction par Matthieu Cruège sur le décès d'Alain Mangin, président du Conseil scientifique en exercice, durant l'été 2017.

En son absence, Christian Juberthie présidera la réunion en tant que doyen.

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES DEUX DERNIERES REUNIONS

Les comptes-rendus des deux dernières réunions (12/01/2017 et 20/04/2017) sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

POINT SUR LES RENCONTRES SCIENTIFIQUES : ORGANISATION D'UN HOMMAGE À ALAIN MANGIN

Une intervention d'Alain Mangin était prévue dans le cadre des 6èmes Rencontres avec les scientifiques du PNR lors de la journée du vendredi. Matthieu Cruège propose que ce temps (30 minutes) soit remplacé par un hommage à Alain Mangin.

Plusieurs personnes sont évoquées pour venir participer à cet hommage et présenter divers aspects de la carrière de M. Mangin (MM. Roubichou, Bourges, Duranton, etc.). M. Cruège se charge de les contacter pour organiser cette séquence.

Parallèlement, il s'agit de trouver un remplaçant éventuel pour l'intervention de M. Mangin prévue le samedi sur l'hydrogéologie sur la grotte d'Aliou. Julien Aït El Mekki s'en charge.

Concernant la composition du CS et le remplacement d'Alain Mangin sur la géologie, Matthieu Cruège rappelle les principes d'entrée de nouveaux membres : ils doivent être des scientifiques reconnu-es par leurs pairs ayant mené ou participé à des travaux de recherche et publié ou participé à des publications scientifiques. Ils sont cooptés par le CS.

Il note la difficulté à compléter le panel des disciplines recherchées, notamment en économie (recherche d'un profil assez spécifique). Autre manqué identifié : l'histoire moderne (XVIe – XVIIIe siècles) et contemporaine. Des recherches seront menées en ce sens.

La présence d'un géologue ou hydrogéologue, susceptible de remplacer Alain Mangin, serait nécessaire aussi. 3 noms sont cités : Jean-Guy Astruc, Joseph Canérot et Élie Debroas.

SUCCESSION D'ALAIN MANGIN A LA PRESIDENCE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Matthieu Cruège indique qu'un appel à candidature à la présidence du CS a été lancé par mail à l'ensemble des membres pour succéder à Alain Mangin. Avant ce jour aucune réponse officielle (c'est-à-dire écrite) n'a été reçue. Il explique que le PNR recherche effectivement un/une président-e, mais qu'il n'y a pas d'urgence.

Anne Calvet se déclare potentiellement intéressée et réfléchit à une possible candidature. Elle fait part de ses hésitations liées d'une part au niveau d'implication / d'engagement qui est attendu, et d'autre part à la reconnaissance scientifique / académique dont un-e président-e de CS doit faire preuve.

Jean-Paul Métallié fait part de son expérience sur la présidence du CS du Parc national des Pyrénées, en précisant les grandes différences de statut et de rôle des deux organismes (le CS est par exemple une obligation réglementaire au PNP). A son sens, c'est moins l'éminence scientifique que la capacité de médiation et d'organisation qui fait la qualité de la présidence d'un CS.

Pour donner une indication sur le niveau d'engagement qu'implique la présidence, Matthieu Cruège fait un point sur les activités en cours et à venir du CS : organisation des rencontres scientifiques à poursuivre ; poursuite des lettres annuelles du CS... Il précise que sur ces 2 thèmes, l'équipe du SMPNR organise une grande partie du travail. L'activité la plus délicate concerne les avis que l'État demande au SMPNR et pour lesquels le CS est saisi, parfois avec des délais très courts. Dans ces cas-là, le SMPNR a besoin d'un-e président-e réactive.

Il est alors suggéré qu'un / des vice-présidents formant un Bureau soient désignés pour pouvoir répondre de façon réactive aux sollicitations du SMPNR.

Anne Calvet indique être dans ce cas candidate.

Elle est élue présidente du CS à l'unanimité des membres présents (9 voix) moins 1 abstention. Dans l'immédiat, aucun vice-président ne se déclare.

Anne Calvet demande quelle est la durée du mandat. Matthieu Cruège indique qu'il est libre. Le mandat peut être remis en cause par elle-même ou le CS. Après discussions, un mandat de 4 à 6 années au moins semble adapté.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX SUR LA RESERVE SOUTERRAINE

Matthieu Cruège rappelle qu'il s'agit d'un projet de réserve naturelle nationale et que cela relève donc de la compétence de l'État. Ce projet a été récemment relancé par la DREAL Occitanie qui souhaite s'appuyer sur le PNR pour le mener à bien. Le CS a été sollicité pour avis et pour éclairer les élus du SMPNR sur le projet. Les élus auront besoin de connaître entre autres ses possibles contraintes, ses coûts et qui en aura la charge, ses avantages. C'est pour cela qu'un groupe de travail a été mis en place, composé de membres du CS et d'experts extérieurs. Ce groupe s'est réuni à deux reprises et a rédigé une note à destination des élus du Bureau du SMPNR (envoyée par mail à tous les membres du CS en préalable à la réunion). Il propose que cette note soit validée par le CS puis qu'elle soit présentée aux élus par un ou deux membres du CS lors de la prochaine réunion du Bureau (env. 30 min ; le 3/10/17 à 18h). Christian Juberthie et Olivier Guillaume acceptent de s'en charger.

Olivier Guillaume souhaite savoir pourquoi tous les sites proposés n'ont pas été retenus, notamment ceux avec présence de population de *Calotriton* souterraine, dont la rivière souterraine de Labouiche. Christian Juberthie précise que cette grotte pose un problème du fait de sa dimension touristique. Concernant la rivière souterraine de Vicdessos, la question de savoir s'il s'agit vraiment d'un site majeur se pose. Or, c'est aussi un site très utilisé par les spéléologues et le risque d'une forte opposition pouvant mettre en péril le projet dans son entier est à prendre en compte. Christian Juberthie indique que pour certaines cavités, on manque encore de documents descriptifs, comme pour le site de Neuf Fonts. Il est nécessaire de reprendre / compléter les descriptifs de chaque site.

Gérard Largier demande quel est le statut pour la surface en cas de réserve souterraine ? M. Juberthie indique que les parcelles cadastrales situées à l'aplomb des grottes sont intégrées à la réserve mais qu'assez peu de contraintes sont à attendre sur celles-ci. M. Largier poursuit : faut-il exclure le site de Labouiche alors qu'il serait idéal pour les actions de sensibilisation / communication auprès du grand public sur le milieu souterrain ? Olivier Guillaume précise que les premières réactions du gestionnaire de Labouiche sont plutôt positives sur ce projet. La société d'exploitation est soucieuse de la préservation du site et du milieu. Christian Juberthie indique qu'il existe la possibilité de rédiger une convention spécifiant les conditions de mise en place de la réserve compatibles avec l'exploitation du site. Au vu de l'intérêt de Labouiche pour le tourisme et des possibilités qu'il offre pour communiquer sur la dimension exceptionnelle de la biodiversité des grottes ariégeoises, il est proposé d'inclure ce site au projet de réserve.

PRESENTATION DE L'ETAT DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES SUR LES FEUX PASTORAUX par Jean-Paul Métailié

La synthèse de l'intervention de M. Métailié sera intégrée à une note spécifique à l'attention des élus du Bureau du SMPNR, note qui sera préalablement soumise à l'approbation du Conseil scientifique.

Compte-rendu des discussions :

Bernard Defaut intervient pour dire qu'à son avis, cet exposé retrace un historique des feux pastoraux dans les Pyrénées mais ne dresse pas un état complet de l'art sur le sujet. Il exprime son désaccord sur les conclusions que M. Métailié tire de l'étude de Johanna Faerber à propos de l'impact des feux sur la biodiversité. Il propose d'envoyer une contribution à ce sujet aux membres du CS.

Aurélien Ribes intervient au sujet de la qualité de l'air en mentionnant l'absence de recueil de données au sol (tant en vallée qu'en altitude) lors des grands feux de décembre 2016 qui auraient permis d'évaluer la qualité de l'air localement et donc l'éventuel impact des feux.

Gérard Largier évoque les tensions que soulève la question de l'effet des feux sur la biodiversité dans le réseau des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels. Selon lui, il s'agit d'essayer d'améliorer notre compréhension de l'interaction entre le feu et la biodiversité depuis plusieurs millénaires. M. Métailié indique

qu'on ne dispose malheureusement pas d'une étude de grande envergure pour faire une telle évaluation à l'échelle des Pyrénées.

Matthieu Cruège souligne que l'acceptabilité sociale de ces feux est en baisse, ce qui explique la préoccupation des élus sur le sujet. Vu le contexte, il propose que le CS continue ces travaux et présente le moment venu une synthèse aux élus avec des clés de lecture et des éléments de réponse.

PRESENTATION ET DISCUSSIONS SUR UN APPEL A PROPOSITION DE RECHERCHES SUR L'IMPACT ECONOMIQUE DE LA MARQUE VALEURS PARC **par Julien Viaud**

Julien Viaud, chargé de mission sur la marque Valeur Parc, fait un historique de ce label. Il s'agit d'une marque nationale appartenant aux parcs naturels régionaux. Elle a été déployée à partir de 2011 dans les Pyrénées Ariégeoises et concerne aujourd'hui une quinzaine de gammes de produits (petits fruits, fromage, viande, prestations touristiques, hébergements, etc.). La marque bénéficie à des producteurs et prestataires qui respectent un cahier des charges précis basé sur trois principes : le lien au territoire, le respect de l'environnement et la dimension sociale. Parallèlement, le PNR travaille de plus en plus sur l'économie circulaire.

Le PNR a aujourd'hui besoin de démontrer la plus-value de son action sur la marque auprès des habitants, des professionnels et des élus. Il lance donc un appel à proposition de recherche sur le sujet et demande l'appui du CS pour identifier des laboratoires ou des personnes susceptibles de l'aider dans cette démarche.

Claude Dubois demande si la Chambre de commerce ne serait pas une structure appropriée pour aider le parc sur ce sujet. Julien Viaud précise qu'il y a pour l'instant trop peu d'interactions entre les deux structures.

Il est convenu de contacter Corinne Eychenne qui connaît bien l'état des recherches sur les territoires ruraux et qui connaît en particulier une chercheuse spécialisée sur le développement économiques des territoires ruraux.